



## Accident de travail employeur me pause problème

Par **fred84360**, le **11/10/2016** à **18:09**

bonjour

je me suis bloqué le dos le 26 septembre au travail en déchargeant un groupe électrogène de 80kg les pompiers sont venus me chercher sur le chantier et mon amené a l'hôpital de Martigues donc je suis en AT mon patron a fait la déclaration a la cpma 10 jours après AT depuis l'AT je lui réclame la feuille d'accident pour les soins et une attestation de travail pour que la cpam calcule mes droits qu'il m'a toujours pas fournie a ce jour depuis maintenant 5 jours ils ne répondent plus au téléphone ne pouvant me déplacer a l'entreprise je suis donc sans ressource et ne peut me faire Soignies car n'ayant pas de feuille d'accident et ne peut avancer les soins car la secu ne peut payer sans l'attestation de l'employeur je suis donc dans une impasse

je compte sur vos conseils pour débloquer cette situation qui m'handicape

cordialement MXXXXXXXXXX

ps: j'ai deux hernies discales

Par **Visiteur**, le **11/10/2016** à **18:14**

Bonjour,

Contactez le conseil des prud'hommes...

"L'employeur doit délivrer les attestations de salaires nécessaires à votre indemnisation par la CPAM ; S'il ne le fait pas vous êtes en droit après une ultime LRAR les réclamant de saisir le conseil des prud'hommes en référé pour que l'employeur soit condamné à vous les délivrer

sous astreinte de 50 euros par jour de retard dans l'exécution de l'ordonnance , cette astreinte ne sera levée que par le conseil des prud'hommes qui établira alors les dommages et intérêts qui sont dûs au salarié en raison du retard apporté dans la perception de ses indemnités IJSS"

Par **fred84360**, le **11/10/2016 à 18:24**

je vous remercie de vos conseils et si ils ne me répondent pas après combien de temps je dois saisir les prud hommes  
amicalement fred